

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 05 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 05 octobre 2020 à 18h00 à la salle communautaire du Complexe Municipal de Port-Daniel–Gascons à Port-Daniel.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Mireille Langlois, Sylvie Blais et Marie-Ève Allain
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

Pour cette séance, il est constaté que l’avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l’article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu’il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h00.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d’urgence, soit jusqu’au 07 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 04 juillet 2020, la municipalité de Port-Daniel–Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu’elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d’une distance de 2 mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu’une séance doit selon la loi comprendre une période de question par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

Les points à l’ordre du jour sont :

- 01- Dossier matricule F 7139-80-3765;
- 02- Période de questions;
- 03- Levée de la séance.

2020-10-307

1. DOSSIER MATRICULE F 7139-80-3765

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate Me William Assels, avocat de la firme St-Onge & Assels, Avocats Inc. afin d’entreprendre les procédures judiciaires qui s’imposent dans le dossier du matricule F 7139-80-3765 incluant l’envoi d’une mise en demeure.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote :

Madame Sylvie Blais s’abstient de voter en raison d’une apparence de conflit d’intérêts et quitte la séance à 18h21.

Pour : DL, ML, HL

Contre : MEA, MAB

Adoptée à la majorité des conseillers.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Question du public présent

Une période de questions s’est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

b) Question écrite

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s’exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n’a été acheminée au conseil.

2020-10-308

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 18h32.

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr
Directrice générale